

PROGRAMME DE FORMATION

« Le circuit du médicament »

Code formation : F504

Nombre d'heures requis : 14 heures

Prérequis / Public : La formation s'adresse au personnel soignant. Le prérequis est d'être un professionnel de santé ou du médico-social, tels que les IDE, AS, et psychologue.

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Connaître le circuit du médicament ;
- Identifier les étapes du circuit du médicament ;
- Savoir comment sécuriser chaque étape du circuit du médicament ;
- Permettre aux participants d'évaluer leurs pratiques professionnelles au sujet de la préparation et de la distribution des médicaments.

Modalités : La formation est dispensée en présentiel dans les locaux de l'entreprise et/ou dans ceux de l'organisme de formation.

Délai d'accès : 48 h.

Tarifs : Sur demande.

Contact : contact@conseilformation.fr

Méthodes mobilisées : Enoncés théoriques, vidéos, documents écrits, partage d'expériences.

Modalités d'évaluation : Mises en situation, quiz, interrogations orales.

Accessibilité aux personnes handicapées : Oui

Formateur(s) : Formateurs diplômés dans le secteur d'activité concerné.

Nombre de participants à la formation par session : 12 maximum.

Préambule : Le circuit du médicament en établissement de santé est composé d'une série d'étapes successives, réalisées par des professionnels différents : la prescription est un acte médical, la dispensation, un acte pharmaceutique et l'administration, un acte infirmier ou médical. Chaque étape de ce circuit est source d'erreurs potentielles qui peuvent engendrer des risques pour la santé du résident. L'objectif de cette formation est d'optimiser l'organisation du circuit du médicament, afin de s'assurer que le bon médicament est prescrit, dispensé et administré au bon résident et au bon moment.

Description détaillée :

I. Principe du circuit du médicament

- Prescription ;
- Préparation ;
- Dispensation ;
- Administration ;
- Suivi et évaluation ;
- Rôle des différents acteurs : prescripteur, pharmacien, infirmière, aide-soignante, résident, etc.

II. Apports théoriques relatifs à la prescription des médicaments

- Critères formels d'une prescription
- Critères organisationnels : document unique, traçabilité
- Facteurs de risques :
 - Insuffisance d'échange d'information entre les professionnels et le patient
 - Absence de protocole connu et partagé pour tous
 - Défaut d'accès aux informations
 - Difficulté de recherche d'information auprès des autres professionnels
 - Infrastructure inadaptée, etc.

III. Stockage et transport des médicaments

Selon l'équipement de l'EHPAD, présence ou non de pharmacie à usage interne :

- Présence d'une pharmacie interne : stockage des médicaments par spécialité après commande et livraison auprès d'un laboratoire ou d'un répartiteur.
- Absence de pharmacie interne :
 - Commande auprès d'une officine en contrat de partenariat aux fins d'assurer une mise à disposition médicamenteuse en permanence ;
 - Délivrance des médicaments nominativement par résident sur ordonnance médicale ;
 - Préparation ou non sous blistérisation ou sous pilulier par l'officine : avantages et inconvénients ;
 - Stockage par box individuel au nom du patient ;
 - Livraison des médicaments assurée par l'officine (coursier) ;
 - Contrôle du stockage des médicaments par le pharmacien de l'officine partenaire (DLU, quantité stockée, etc.) ;
 - Trousse d'urgence : élaborée en coopération avec le MEDEC et le pharmacien afin d'assurer un traitement d'urgence.

IV. Préparation des médicaments

- Habilitation du personnel à la préparation des médicaments
- Modes de préparation :
 - Emballage / déballage des médicaments ou blister ou pilulier si préparation par l'officine
 - Préparation des solutions buvables
 - Écrasement des pilules / ouvertures des gélules sur PM
 - Préparations spécifiques
- Contexte de préparation :
 - Table de préparation
 - Calme (suppression du téléphone)
 - Contrôle par un autre membre de l'équipe
 - Traçabilité

V. Administration des médicaments

- Différentes étapes d'administration d'un médicament : préparation, contrôle préalable du produit, du patient et de la prescription, administration du médicament, traçabilité, et surveillance ;
- Règle des 5 B : Bon patient, Bon médicament, Bonne dose, Bonne voie, Bon moment.

VI. Outils de sécurisation proposés par l'HAS

- Outils à destination des patients ;
- Outils de sécurisation des protocoles.